



EXTRAIT DE DELIBERATION PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS D'EPINAL, CŒUR DES VOSGES

N°09/2022

L'an deux mille vingt deux
Le Jeudi 10 février à 18h00

OBJET

Le Comité du *Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges*, dûment convoqué, s'est réuni salle Polyvalente, Rue Marius BECKER à XERTIGNY (88220), sous la présidence de M. Yannick VILLEMIN

FONCTION PUBLIQUE

Autorisation annuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

M. Jacques GRASSER est nommé secrétaire de séance

SONT PRESENTS

ARNOULD	Nicole	HATIER	Maurice	TANNEUR	Céline
BERTOCCHI	Franck	LEMESLE	Christophe	THOMAS	Dominique
BŒUF	Stéphane	MARCOT	Véronique	VAGNER	Patrick
CHAMPAGNE	Patricia	MARTINET	Jean-Luc	VILLEMIN	Yannick
CHOLEY	Bertrand	MICHEL	Lucette		
COTTEREAU	Jacques	NARDIN	Patrick		
D'ALGUERRE	Sylvie	PETIT	Jean-Paul		
DEL GENINI	Isabelle	POIRAT	Hervé		
DESVERNES	Yves	ROCHE	Monique		
DIDIERJEAN	Emilie	ROUSSEL	Alain		
FRANCOIS	Gilbert	SALVADOR	Victorio		
FOURNIER	Michel	SOLTYS	Philippe		
GARCIN	Daniel	SYLVESTRE	Pierre		
GUILLAUMEY	Jean-Marie				
GRASSER	Jacques				

DATE DE CONVOCATION

02/02/2022

NOMBRE DE DELEGUES EN EXERCICE

56

NOMBRE DE PRESENTS

32

NOMBRE DE POUVOIRS

2

NOMBRE DE VOTANTS

34

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES

34

SONT EXCUSES

ALBERTOLI	Patrick	GREWIS	Vanessa	NEXON	Gilles
ADAM	Christian	GUPPILOTTE	Jean-Pierre	POIRIER	Stéphanie donne pouvo à Véronique MARCOT
BEDON	Julie	JACQUEL	Catherine	RELION	Marie-Chantal
BŒUF	Patrick	JEAN	Virginie	ROBIN	Patrice
BOYÉ	Pascal	LABAT	Antoine	SAVOY	Violette
CREUSILLET	Marie-Claire	LASSERONT	Isabelle donne pouvoir à Hervé POIRAT	THIAY	Jean-Christophe
COLNE	Jacques	LAURENT	Annick	VAGNE	Daniel
DURUPT	Thierry	MENNECIER	Henri		
GEORGE	Dominique	MICHEL	Jean-Pierre		
GREMILLET	Lydie	MUNIERE	Jean-Luc		

SONT ABSENTS

BAILLY	Pierre	JACQUOT	Michel	PERRILAS	Patrick
CASSAGNE	Philippe	JEANDEL- JEAN-PIERRE	Ghislaine	TOUSSAINT	Michel
DIDELOT	Jean-Claude	MARQUAIRE	Dominique	VARIN	Gilles
FERRY	Martine				

RAPPORT DU PRESIDENT

Monsieur le Président s'exprime comme suit :
Mesdames, Messieurs,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3, I. 2° ;

Considérant qu'en prévision de besoins ponctuels de personnel (entretiens circuits VTT, gestion de manière transitoire du Port d'Epinal et des Maisons du Vélo), il est nécessaire de renforcer les services de la collectivité ;

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article 3, I. 2° de la loi n°84-53 précitée ;

Il est proposé au Conseil Syndical de recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période d'une semaine à 6 mois (6 mois maximum pendant une même période de 12 mois) en application de l'article 3, I. 2° de la loi n°84-53 précitée.

A ce titre, seront créés, pour l'année 2022, au maximum 3 postes d'adjoint administratif.

Les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2022.

DELIBERATION

Après avoir entendu le rapport du Président et en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité,

ADOPTENT l'exposé de Monsieur le Président,

VALIDENT la création pour l'année 2022 d'au maximum trois postes d'adjoint administratif, et

DECIDENT d'inscrire au budget primitif 2022 les crédits correspondants.

**Pour extrait certifié conforme,
Le Président,**

Yannick

